

<b>Zeitschrift:</b>	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
<b>Herausgeber:</b>	Union syndicale suisse
<b>Band:</b>	65 (1973)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	La Communauté de travail pour la diffusion de la musique suisse a dix ans : nouvelles série de disques ; nouveaux statuts ; nouvelles tâches
<b>Autor:</b>	Cardinaux, C.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-385685">https://doi.org/10.5169/seals-385685</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **La Communauté de travail pour la diffusion de la musique suisse a dix ans**

## **Nouvelle série de disques – Nouveaux statuts – Nouvelles tâches**

*Par C. Cardinaux*

Cette Communauté de travail a vu le jour il y a dix ans, à la veille de l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne. Un certain nombre de personnalités eurent l'idée de donner une chance aux compositeurs suisses en tentant d'éditer leurs œuvres les plus marquantes sur disques, à l'effet de constituer une « Anthologie de musique suisse », qui serait offerte en primeur aux visiteurs de l'EXPO 64.

Derechef, les membres fondateurs: la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), l'Association des musiciens suisses (AMS), l'Union suisse des artistes musiciens (USDAM) et les sections des musiciens de la radio et des choristes affiliées à la VPOD se mirent à l'œuvre. Avec l'appui de la SUISA (organe de perception des droits d'auteurs), de la MECHANLIZENZ, de la SIG (Société suisse des artistes exécutants) et de la fabrique de disques Turicaphon, on passa à la réalisation de ce plan audacieux qui comportait les étapes suivantes: sélection d'environ 100 œuvres, insertion de toutes les œuvres sélectionnées dans les programmes des studios de radio, enregistrement desdites œuvres en liaison avec les émissions radio-phoniques en vue de permettre la fabrication des disques, renonciation des interprètes à une grande partie de leurs honoraires, et, enfin, pressage des disques au prix coûtant par la Maison Turicaphon.

Grâce à cet effort collectif, une première série de 30 disques micro-sillons de longue durée, consacrés à la musique de notre pays, des origines à nos jours, put être réalisée et offerte au grand public.

### **Dix ans après**

Récemment, dans le cadre d'une conférence de presse organisée à Zurich, au siège de la SUISA, lors de laquelle prirent notamment la parole MM. Domenic Carl, directeur administratif de la SSR, Ulrich Uchtenhagen, directeur de la SUISA, Hans Steinbeck (SUISA), Vital Hauser, directeur de la SIG, deux représentants du Service suisse des ondes courtes et M. Haller, président de l'Association des musiciens suisses, il fut annoncé aux participants que la Communauté de travail venait d'achever la série de disques constituant l'*Anthologie de musique suisse*.

Aux 30 disques mono qui avaient été édités à l'occasion de l'EXPO 64, il est venu s'en ajouter 20 en stéréo. Selon les informations données

par M. Steinbeck, ces disques contiennent 257 œuvres de tous genres de 142 compositeurs. Au nombre des interprètes qui ont prêté leur concours à la réalisation de ces disques figurent tous les grands orchestres symphoniques suisses, en particulier ceux de la radio, de même que de nombreux ensembles de musique de chambre.

Jusqu'à ce jour, quelque 70 000 disques ont été fabriqués, dont plus de 40 000 ont été vendus, alors que 14 000 ont été remis sous forme de cadeau au titre de la propagande culturelle. Les disques sont vendus au prix de 15 francs, en partie directement, en partie par l'entremise du commerce spécialisé, le club de disques «Ex Libris» participant également à la vente. Quelques ventes isolées ont eu lieu aussi aux USA et au Japon.

Le record des ventes (3500 exemplaires) est détenu par le disque CT-64-27 (extraits des Fêtes des Vignerons de 1861, 1889, 1905, 1927 et 1955); le disque CT-24-28, avec des interprétations de la Société chorale du Brassus, a été vendu à 2950 exemplaires. L'EXPO 64 n'est sans doute pas étrangère à ces succès.

### **Nouvelle structure de la Communauté**

On a appris lors de cette conférence de presse qu'au début du mois de septembre 1972 la Communauté a subi une extension en ce sens qu'au nombre des organisations responsables figurent maintenant la «Pro Helvetia» et la «Suisa-Mechanlizenz». Les musiciens, pour leur part, ont maintenant délégué la représentation de leurs intérêts à la Société suisse des artistes exécutants (SIG). Compte tenu de la SSR et de l'Association des musiciens suisses, ce sont donc au total cinq organisations qui président aux destinées de la Communauté de travail. Les nouveaux statuts ont été paraphés le 2 novembre 1972.

Ainsi donc, les diverses associations professionnelles ne sont plus directement représentées au sein de la Communauté. Cette représentation se fait respectivement par le canal de la SUISA pour les auteurs et les compositeurs, et par la SIG pour les artistes exécutants. Les intérêts généraux sur le plan culturel sont défendus en premier lieu par la Pro Helvetia. Cette nouvelle structure a pour but de simplifier l'administration et doit permettre aussi à la Communauté d'être moins fortement dépendante des vœux personnels de certains compositeurs, solistes et interprètes.

### **Service de transcriptions**

Désireuse, conformément à ses buts, de faire connaître et apprécier la musique suisse à l'étranger également, la Communauté se propose, d'entente avec la SSR, d'intensifier la diffusion de cette musique par les émetteurs radiophoniques étrangers. Pour cela, la

SSR a mis sur pied un service de transcriptions; il s'agit, en l'occurrence, de programmes, respectivement d'éléments de programmes radiophoniques, enregistrés sur disques. La première série de ces transcriptions, auxquelles on a donné le titre de «Musica Helvetica», se présente sous forme de six albums contenant chacun deux disques. L'un des disques (enregistré en mono) constitue une émission prête à l'emploi avec un commentaire original; l'autre est un disque stéréo avec un commentaire séparé pour le présentateur. Jusqu'ici, ces albums ont été envoyés sous forme d'échantillons à une série d'émetteurs de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et ont fait l'objet de commentaires élogieux de la part des destinataires. Des disques avec un commentaire en langue espagnole seront incessamment envoyés à des organismes radio de l'Amérique du sud.

### **Tâches futures de la Communauté**

Après avoir souligné, à l'intention des représentants de la presse, l'importance de la collaboration entre tous ceux qui concourent à la réalisation et à la diffusion d'une œuvre: compositeurs, éditeurs, interprètes, fabricants de disques, organismes de radiodiffusion, M. Ulrich Uchtenhagen, directeur de la SUISA, évoqua les tâches futures auxquelles entend se vouer la Communauté. Au nombre de celles-ci, il y a lieu de signaler en particulier la réalisation d'une série de films TV sur des compositeurs suisses, l'édition de dix disques qui donneront des portraits de compositeurs ainsi que l'édition d'un *Manuel de musique* qui comportera entre autres un inventaire des possibilités de formation. Les travaux préparatoires en vue de la réalisation de ces nouvelles tâches sont en route.

Signalons pour terminer que la SUISA envisage un rattachement de ces archives musicales à la Communauté et qu'elle se propose de mettre les moyens financiers nécessaires à disposition pour leur gestion.

### **Un petit miracle ...**

Le mot n'est sans doute pas trop fort pour qualifier le travail qui s'opère au travers de cette communauté qui groupe des organisations dont, au premier abord, on pourrait admettre qu'elles représentent des intérêts assez divergents. Notre petit exposé de ses objectifs et de ses réalisations montre cependant que la volonté de servir la musique qui anime les responsables de la Communauté a réussi le miracle de grouper tous ces intérêts sous un même bois-seau. Puisse ce mariage, qui fut en quelque sorte parrainé par l'EXPO 64, devenir toujours plus prolifique, c'est ce que tous nous souhaitons.